

Cette propension à trier les opposants en bons et méchants, à désigner des « boucs émissaires » est parfaitement le contraire de ce que recherche l'opposition à l'aéroport: l'unité. Pas une unité incantatoire et factice mais une unité construite petit à petit dans l'adversité contre l'absurdité de ce projet.

Des élus d'Héric et de Bouvron ont répondu à M. Grosvalet avec une intelligence et un courage qui les honorent. La grandeur d'âme et de pensée est chose qui ne s'apprend pas. Malheureusement.

J'entends, venant de la chambre des enfants, à travers la cloison – pas encore démolie - la voix chaude de Brasens: « Le surnom d'infâme leur va comme un gant ...»

Recevez, Messieurs, Mesdames, l'expression de mon plus profond mépris.

M.Paul Seiller  
Les Fosses Noires Notre-Dame-des-landes 44130

# Occupation militante ou militaire ?



Quelle fut notre colère à la lecture du courrier de M. Grosvalet (président du conseil général de Loire Atlantique) adressé aux élu-e-s des communes autour de Notre-Dame-des-Landes.

De la colère aussi à la découverte de la réponse unanime du conseil municipal de Notre-Dame-des-Landes.

Quelle fut notre joie de découvrir de précieuses lettres ouvertes en réponse à cela !

Là où certains ont encore tenté de nous diviser entre bon-ne-s et mauvais-es opposant-e-s, nous répondons dans notre diversité.

Nous vous invitons à diffuser ces lettres et à les enrichir par vos textes \* comme autant de gestes vers une lutte rassembleuse.

\* venez lire et publier sur [nddlagirdesobeir.noblogs.org](http://nddlagirdesobeir.noblogs.org)

Des habitant-e-s exaspéré-e-s par le conseil municipal



Aux élu-e-s de Notre Dame et des communes autour.

*Monsieurs,*

*Je souhaite attirer votre attention sur les faits graves qui ont eu lieu entre les 6 et 8 mars autour d'une maison appartenant au Département, au lieu-dit Les Ardillières sur la commune de Notre-Dame-des-Landes. Cette maison, acquise par le Département en septembre 2006 pour une valeur de 220 000 €, est située dans le périmètre du sursis à statuer, c'est à dire à l'extérieur de la ZAD, et a donc vocation à demeurer. Elle est régulièrement louée depuis à des familles, et devait être proposée dans les prochaines semaines pour le relogement de ménages situés à l'intérieur du périmètre. Je rappelle à cette occasion que cette question est une préoccupation essentielle des acteurs du dossier aéroportuaire.*

*Alors que les derniers locataires procédaient à leur état des lieux de sortie, cette maison a été envahie par des personnes se réclamant de la lutte contre l'aéroport. Elles ont aussitôt commencé une occupation illégale, et se sont livrées à des dégradations sur les murs, les sols, les ouvertures de cette habitation (constatées par huissier le 8 mars) et à des actes de vandalisme sur des véhicules professionnels et publics.*

*Je condamne sans réserve les agissements de ces activistes, leur prétention à occuper illégalement un bien public, leur violence gratuite et les dommages qu'ils*

A moins que ce ne soit l'application de l'idéal que M. Grosvalet et ses confrères nous expliquent dans leur dernière tribune du conseil général: « La liberté c'est bien ce droit que nous avons de protester, de nous rassembler, de nous exprimer et de voter. » La « république pacifiée » ...façon Poutine.

Passez devant cette maison aujourd'hui et vous constaterez que le séjour sur le toit de nombreuses heures de 6 des protestataires n'a pas dérangé une seule ardoise. Mais là, pas plus que pour la maison du Tertre, les faits ne vous intéressent.

« L'avancement du projet d'aéroport entraîne une opposition radicale déclenchée par la présence sur notre territoire de ces personnes étrangères à notre commune ...» dites-vous.

Vous, les champions de l'État de droit républicain, à « l'opposition si ferme », vous oubliez quelques principes de base:

- 1 - que l'on puisse s'opposer à l'aéroport même si on est « étranger » à cette commune.
- 2 - que l'on fait parti d'une commune à partir du moment où on l'habite et ce, même si l'on occupe une habitation « sans droit ni titre ». Cette notion est d'ailleurs devenue si fragile que vous n'allez pas manquer de vous retrouver avec beaucoup de familles supplémentaires dans ce cas là dès le 2 juillet.

En effet, tous les locataires de la ZAD ont reçu de Vinci leur congé à partir de ce jour. Là, votre indignation est muette devant les prétentions de cette société à les chasser. Elle ne trouve de mots que pour appeler à la curée policière. Au coude à coude avec Vinci. Il est vrai que cette société est désormais chez elle dans votre mairie, jusque dans la chaufferie.

Les nombreux témoins présents ce jour là ont donc eu la berlue en voyant des ouvriers s'affairer avec des plaques anti-effraction. Un représentant de l'ACIPA et de la Coordination des opposants résume bien la situation (OF 6 mars 2012) « La tentative du conseil général de faire murer la maison est inadmissible alors qu'il y a tant de demandes de location. Notre volonté, c'est de défendre toutes ces habitations qu'on veut fermer au lieu de les louer. ».

La prétention du rassemblement était bien de protester contre le murage mal déguisé du conseil général, et non de vandaliser cette maison comme le prétend M. Grosvalet.

Passons aux dégradations.

Ouest-France du 6 mars: « Les gendarmes pénètrent à leur tour dans la maison, cassant des vitres au passage et en expuls[ent] les occupants. ». D'après M. Grosvalet : « Elles [les personnes] ont tout de suite commencé une occupation illégale et se sont livrées à des dégradations sur les murs, les sols, les ouvertures de cette habitation. ». M. Grosvalet oublie les câbles des radiateurs électriques sectionnés, les tuyaux de douches coupés, les évacuations des lavabos de la salle de bain cassées, l'escalier arraché avec un treuil et la clôture mitoyenne du voisin abattu. Il faut ajouter le défonçage des doubles cloisons pour poser les tôles anti-effraction et un fort parfum de lacrymogène dont l'intérieur de la maison a été copieusement arrosé.

C'est sans doute ce que l'on nomme les « dommages collatéraux » des opérations de maintien de l'ordre.

Les moyens étaient à la hauteur du conflit: 14 cars de gardes-mobiles, un hélicoptère et jusqu'à la DCRI. Heureusement le ridicule ne tue pas. On peut se demander cependant s'il n'y a pas de solution plus simple pour relouer une maison.

*font subir aux populations riveraines. Aujourd'hui, la maison ne peut plus être proposée ni à la location, ni au relogement des familles. De telles actions méprisent, à travers la propriété publique, le patrimoine de tous les habitants de Loire-Atlantique et l'argent de ses contribuables. Au-delà, elles jouent clairement contre les intérêts matériels immédiats des habitants de la zone aéroportuaire.*

*L'opposition à la construction de l'aéroport est légitime quand elle emprunte les chemins de l'Etat de droit républicain : le contentieux juridique et le combat politique. Elle n'est plus acceptable quand elle dérive vers de tels agissements.*

*D'aucuns parmi les opposants à l'aéroport appellent pour les semaines à venir à un regain de mobilisation. Je veux les mettre en garde : en couvrant de tels faits, en les cautionnant a posteriori et contre tout sens commun, en apportant un vernis citoyen à ce qui relève de l'activisme délictuel, ils en partagent toute la responsabilité.*

*Je ne crois pas pour ma part que nos concitoyens, contribuables et électeurs tolèrent très longtemps ces agissements et la légitimation qui leur est donnée.*

*En vous faisant part de cette situation, je tiens à vous assurer ma détermination à faire respecter l'Etat de droit, dans la mesure de mes moyens mais aussi en sollicitant chaque fois que nécessaire l'intervention des forces de l'ordre.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Philippe Grosvalet*



Grosvalet- Président du conseil général

*Monsieur le Président,*

*Nous faisons suite à votre courrier du 12 mars courant.*

*Nous déplorons également les faits graves qui se sont déroulés entre les 6 et 8 mars 2012 sur la commune de Notre-Dame-des-Landes, au lieudit « Les Ardillières ».*

*Nous condamnons sans aucune réserve les agissements de ces activistes violents qui exaspèrent au quotidien l'ensemble des habitants de notre commune.*

*L'avancement du projet d'aéroport entraîne une opposition de plus en plus radicale déclenchée par la présence sur notre territoire de ces personnes étrangères à nos communes qui ne servent aucunement la lutte historique menée par les associations et les élus. Notre combat s'est toujours exercé dans le cadre d'une opposition ferme mais légale et pacifique et s'exerçant dans le respect de nos règles républicaines. Il ne peut être mêlé à un combat d'opposition systématique contre notre société, générateur d'actes de vandalisme à répétition.*

*La mobilisation des élus de Notre-Dame-des-Landes reste aujourd'hui intacte et nous ne pouvons admettre que la poursuite de notre combat soit assimilée à un cautionnement de certains actes délictuels que nous avons toujours dénoncés.*

là prétexte à féliciter ces habitants qui s'acharnaient à préserver le patrimoine de votre commune. Silence encore, mais cette fois gêné et piteux.

Ce silence, pour une fois, était votre meilleure éloquence; ces « Vandales », d'un type particulier, ne vous étaient pas complètement inconnus et trouvaient toute votre compréhension. Ils allaient, comme on dit, dans le sens de l'Histoire.

M. Grosvalet s'essaye à se faire passer pour le champion du relogement des familles dans les maisons appartenant au conseil général. Il oublie de préciser que ces maisons sont aujourd'hui louées grâce à la pression des associations opposées à l'aéroport. En deux mots, qu'il a fallu sérieusement tirer les oreilles des autorités du Département avant qu'elles ne daignent accepter de les louer à un prix décent. Cette maison des Ardillères est ainsi restée un an et demi inoccupée.

Que s'est-il passé les 5 et 6 mars?

Selon M. Grosvalet « Alors que les derniers locataires procédaient à leur état des lieux de sortie, cette maison a été envahie par des personnes se réclamant de la lutte contre l'aéroport ».

M. Grosvalet pêche par omission. Ouvrons le Ouest-France du 6 mars: « Vers 14 H00 raconte un manifestant les locataires ont quitté la maison comme prévu. Aussitôt, sur ordre du conseil général, une société est venue poser des grilles anti-effraction. ». La version de Presse-Océan est plus édulcorée: « calfeutrer la maison »; celle du conseil général vire au comique: « ce que les gens ont pris pour un murage était en fait une pose d'alarme. »



Lettre ouverte

Naud - Maire de Notre-Dame  
et les élu-e-s du conseil municipal

8 mai 2012

Votre lettre du 21 mars 2012, par laquelle vous vous associez à M. Grosvalet pour dénoncer le « vandalisme » de ceux qui se sont opposés à la fermeture d'une maison du conseil général les 5 et 6 mars 2012, éclaire d'un jour nouveau le vandalisme de la maison du Tertre à Notre-Dame-des-landes, le 29 mars 2010.

Ce jour-là, deux hommes, en camionnette blanche barrée du sigle DAC, ont saccagé consciencieusement cette maison. Toit méticuleusement troué, lavabos et éviers fracassés, pompe de service d'eau, portes et fenêtres démontées et emportées.

Celle-ci avait été achetée 100 000 € par l'État. Un tel saccage « mépris[ait] à travers la propriété publique, le patrimoine de tous les habitants de Loire-Atlantique et l'argent de ses contribuables » dirait M. Grosvalet. La gendarmerie pourtant si présente sur la ZAD ne vit rien. Le propriétaire, l'État ne déposa même pas plainte. Belle insouciance! Vous qui portez si haut la défense du bien public sur votre commune, vous prenez le profil de la carpe. Pas un mot, pas même le moindre étonnement qu'une maison de votre commune passe ainsi en un jour d'habitable à ruine.

Avec des habitants des alentours, nous avons discrètement rénové cette maison et trouvé des personnes sans toit à installer dans cette charmante propriété. Vous aviez

*Les habitants de Notre-Dame-des-Landes et leurs élus n'ont jamais toléré ces agissements. Ils attendent depuis longtemps que l'on fasse enfin respecter l'Etat de droit mais les demandes adressées en ce sens à la Préfecture sont toujours restées sans réponse.*

*Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux et distingués.*

*J.-P. Naud, Y. Boisseau, J.N. Bouin, J.L. Charbonnier, M. Cherrier, C. Civel, C. Gauduchon, D. Guilloteau, R. Le Layec, F. Loudéac Seroux, P. Maillard, F. Paul C. Rialland, P. Valéro.*



Lettre ouverte



Naud - Maire de Notre-Dame

Grosvalet - Président du conseil général

Je fais suite aux courriers parus dans la gazette de Notre Dame des Landes du mois d'avril 2012, par NAUD Jean Paul, maire de la Commune et signés de tous les conseillers municipaux, et par GROSVALET président du Conseil Général.

Je souhaite préciser que je suis habitante de Notre Dame des landes et en aucun cas je ne partage les dires de ces écrits.

J'essaie d'être le plus juste possible et ne partage à aucun moment les idées discriminatoires parus dans ce mensuel. Je rappelle quand même la définition de discriminatoire : cf dictionnaire : qui tend à opérer une action et à traiter différemment certains individus au groupe entier, par rapport aux autres.

Est ce aujourd'hui la volonté et la réalité de la commune de Notre Dame des Landes et de ses élus de diviser ?  
Diviser pour mieux régner ?

Je souhaite au travers de ma lettre ouvrir les yeux aux gens et exprimer ma colère et mon indignation de ces écrits diffamatoires qui tendent à monter les gens les uns contre les autres .

mer l'accès à des logements vides n'est il pas un acte de violence ?

Alors que le foncier manque pour produire des denrées alimentaires, l'expulsion d'agriculteurs de leur exploitation et de leur terre n'est il pas un acte violent ?

Alors que la crise économique a des conséquences considérables pour les plus défavorisés, le versement de subventions à une entreprise du CAC 40 (Vinci) au détriment d'actions sociales n'est il pas un acte violent ?

Que pouvons nous faire ? Que pouvez vous faire pour sortir de cette impasse ?

Nous pensons que l'intervention des forces de l'ordre que vous mentionnez dans votre courrier, n'est pas une solution.

De plus, nous trouvons regrettable de vous voir manifester un sentiment de défiance vis à vis d'élus qui ont un point de vue différent du votre. Notre opposition au projet de création d'un aéroport semble dans vos propos assimilée à un manque de responsabilités. Sachez que nous considérons notre engagement contre ce projet comme un acte nécessaire et responsable.

Nous vous encourageons à rétablir le dialogue avec les opposants au projet. Nous ne comprenons pas les raisons qui vous amènent à ne pas répondre aux courriers transmis, à empêcher l'expression des élus, à refuser l'échange d'arguments.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Cécile JUIN-RIALLAND, Jean Luc GAYET, Annie LEBERRE,  
Clarisse MITARD  
elus.gauche.heric@gmail.com





engendrer la haine de l'autre, c'est monter les gens les uns contre les autres. C'est donner du grain à moudre à tous ceux qui ont baigné dans la Marinade au premier tour des élections présidentielles.

On ne peut pas condamner sans connaître au risque de faire un mauvais jugement. Et pourtant c'est ce que vous faites en qualifiant des gens « d'activistes violents ». C'est une injure qui ne vous fait pas honneur.

Quand on est opposant à l'aéroport, on ne ferme pas les salles municipales à ceux qui préparent la manif du 24 mars.

Quand on est opposant à l'aéroport, on se réjouit des actions des autres sans les condamner dans les journaux si elles déplaisent.

Quand on est opposant à l'aéroport, on est solidaire de toutes les formes d'occupation qui existent sur la ZAD, hormis l'occupation policière.

Mais il y a trop de squatteurs là dedans, trop d'étrangers qui aiment ce petit bout de terre de Notre-Dame-des-Landes, qu'on appelle la Zone A Défendre.

Ici ça créé, ça s'organise, ça échange, ça bidouille, ça rêve, ça vit, ça s'active, ça construit, ça jardine, ça réfléchit, ça résiste pour que le projet d'aéroport aille droit dans le mur.

Les grévistes de la faim, soutenus par les squatteurs, nous ont fait comprendre une chose : que la violence aujourd'hui frappe ceux qui ne la souhaitent pas, et qu'une matraque qu'elle soit verbale, idéologique ou en caoutchouc et bien ça fait mal !

De plus, la construction d'un nouvel aéroport pour la région du Grand-Ouest, qui en compte déjà 14, est absolument injustifiée.

Par ailleurs, vous nous demandez en tant qu'élus de prendre nos responsabilités au sujet des événements déroulés entre le 6 et le 8 mars, au lieu « Les Ardillères » dans une maison vous appartenant.

Nous condamnons fermement toutes formes de violence, ainsi que toutes dégradations, dès lors qu'elles atteignent des personnes ou des biens publics ou privés.

Permettez – nous simplement d'évoquer le fait que, dans bien d'autres cas, des logements sont ou ont été occupés, pendant parfois plusieurs années et notamment sur la ZAD, de même que des accès aux logements vides ont été supprimés. N'est-ce pas là une forme de violence ?

Les gens résidant sur la ZAD et occupant des maisons, propriétés du Conseil Général n'ont-ils pas droit au logement comme tout le monde et à un minimum de reconnaissance dans leur différence ?

La répression policière et militaire, menée quotidiennement, dans le bourg de Notre-Dame des Landes, sur les citoyens et sur le terrain, contre les opposants est impressionnante, démesurée et inacceptable ! Elle est à la mesure d'un territoire en Guerre ! Est-ce digne d'une politique de liberté, d'égalité et de fraternité !

Sachez, Monsieur le Président, que nous réfutons toutes expulsions sur le secteur avant que tous les recours déposés en justice ne soient rendus, jugés !

D'autre part vous dites, nous citons :

« Je ne crois pas pour ma part que nos concitoyens, contribuables et électeurs tolèrent très longtemps ces agissements et la légitimation qui leur est donnée. »

A cela nous poserions simplement ces questions :

Croyez-vous que nos concitoyens et contribuables tolèrent longtemps vos agissements politiques qui consistent à dilapider l'argent public aux mains d'une multinationale du BTP cotée en bourse avec pour seule justification actuelle le fait que le projet soit acté antérieurement ?!

Car, au final, réévalué sur des bases correctes, le projet de l'aéroport de Notre-Dame des Landes représente un coût pour la collectivité qui pourrait se chiffrer à plus de 600 millions d'euros ! Et tout cela sur fond de crise économique qui fragilise encore les plus défavorisés !

Pensez-vous que nos concitoyens ne soient pas vigilants quant aux dépenses au sein de leur ménage, sans parler de les ponctionner tous les ans un peu plus pour financer VINCI et ses actionnaires, parce que l'aéroport ne sera pas rentable !

Ce projet, est déstructurant pour l'agriculture : 2000 hectares seraient impactés, une cinquantaine d'exploitations disparaîtraient, une centaine d'emplois agricoles directs seraient détruits et plusieurs centaines indirectement, sans compter les réseaux d'entraide ! Citons aussi le bocage unique et les ressources écologiques locales indéniables !

Au nom d'une agriculture durable et de proximité, cessez immédiatement ce projet !

la gendarmerie. Il était nécessaire de réagir vite pour préserver cette maison. Car quel est le vrai projet du conseil général ? L'offrir comme refuge à un employé du futur aéroport ? Faire du profit sur le dos des futurs nouveaux locataires à peine expulsés de leur maison sur la ZAD ? A moins que ce soit l'implantation d'un motel bas de gamme quand les voies communales seront bien élargies.

L'arrivée massive des forces de l'ordre a prouvé une fois de plus combien ce projet d'aéroport est porté par la violence de ceux qui le soutiennent. Les gendarmes, après avoir tabassé les opposants, ont détruit le système électrique ainsi que l'arrivée d'eau, brisé des vitres, ils ont également démoli la palissade du voisin, et gazé les matelas après avoir pissé dessus. Tout cela dans le « respect de nos règles républicaines ».

Ceux qui commettent des actes de vandalisme à répétition, des actes délictuels à longueur d'années ne sont-ils pas ceux qui veulent mettre un bel aéroport dans votre jardin. Vous invoquez l'état de droit qui n'est que le droit de cogner plus fort ceux qui résistent. A vouloir une commune lisse on finit par rencontrer la police pour que nous restions silencieux.

Je suis un opposant à l'aéroport et j'agis chaque jour pour que ce projet ne voit pas le jour. Je vis sur Notre-Dame-Des-Landes, j'y ai des relations, des amitiés, j'y travaille, j'y vis des solidarités quotidiennes et j'y squatte. Comme des centaines de personnes, j'y suis, j'y vis, j'y reste pour résister. Rendre les squatteurs responsables de tous les maux de la commune, c'est nourrir la peur de l'autre, c'est

Monsieur le Maire,

J'ai lu dans la gazette municipale d'avril 2012 votre réponse à la lettre de Monsieur Grosvalet, président du conseil général, concernant la lutte des opposants à l'aéroport au lieu-dit « Les Ardillières » entre le 6 et 8 mars dernier.

Je tiens à vous exprimer mon désaccord pour plusieurs raisons et rétablir quelques vérités. Je m'adresse également aux membres du conseil municipal co-signataires de votre courrier afin qu'ils sachent qu'une mauvaise information peut conduire à de mauvais choix.

Beaucoup déplorent les événements qui se sont déroulés aux Ardillières le 6 et 8 mars 2012. En effet, à peine les derniers locataires partis une entreprise privée agissant au nom du conseil général est venue poser un dispositif anti-squat. Jamais un bailleur qui voudrait relouer son bien au plus vite n'oserait condamner les ouvertures de sa maison.

Des résistants au projet d'aéroport ont demandé aux ouvriers présents sur les lieux de ne pas poser les barrières anti-squat et de faire jouer leur droit de retrait. Mais pour avoir tenté de dialoguer sans violence avec les deux ouvriers de l'entreprise la seule réponse aura été l'arrivée de

Pour défendre les populations et leur territoire, pour lutter contre ce projet qui serait un formidable gâchis, actuellement, 3 personnes font la grève de la faim.

Elles font chaque jour un peu plus mal à leur corps comme vous pourriez faire mal à leur bocage ! Nous vous invitons à les rencontrer.

Nous vous sollicitons, à tout moment, dans un esprit de dialogue et de concertation, à prendre acte des demandes des citoyens et des élus qui sont :

- l'abrogation de la Déclaration d'Utilité Publique.
- l'arrêt immédiat des procédures d'expropriations.

Nous vous invitons également sur le terrain, à rencontrer les habitants et paysans de Notre-Dame des Landes qui militent pour la sauvegarde de leur habitat préservé, calme et paisible, d'une valeur inestimable :

MONSIEUR LE PRESIDENT,

IL EST ENCORE TEMPS D'Y RENONCER POUR QUE L'HUMAIN SOIT AU CŒUR DU BOCAGE LANDAIS !

Ghislain MAILLARD, conseiller municipal et paysan peut-être encore en devenir ?

Marie-Claude JOCHAUD, adjointe



Naud - Maire de Notre-Dame  
et les élu-e-s du conseil municipal

Monsieur Le Maire, mesdames et messieurs les Elu(e)s,

Suite à votre courrier, du 21 mars 2012, adressé à M. Grosvalet, Président du Conseil Général.

Nous déplorons que tout le Conseil Municipal de Notre Dame des Landes se soit cru obligé de s'incliner devant le Conseil Général sans même chercher à connaître les faits dans leur déroulement exact.

Nous déplorons la violence verbale contre des « activistes » non violents qui n'exaspèrent que ceux qui font un rejet de l'Autre.

Nous déplorons que vous lanciez l'anathème sur des personnes que même la police présente sur les lieux n'a pas cru nécessaire d'arrêter.

Nous déplorons que vous puissiez penser une seule seconde que l'opposition radicale de la coordination au projet d'aéroport ne serait portée que par des personnes étrangères à vos communes. Qui a volé l'orange?, l'ETRANGER au village, ETRANGER à la ville, ETRANGER au pays.....!!

Après avoir lu la réponse à ton chef, je suis confuse. Il me semblait pourtant que t'étais contre l'aéroport, n'est-ce pas? Ah, je comprends... c'était seulement une façon d'attirer des électeurs, c'était pas pour de vrai. A un moment il faudra bien avouer que t'en as rien à foutre de cet aéroport... car on voit bien quelles sont les seules choses qui t'intéressent : ta belle place de maire, et le pognon bien sûr!

C'est pour ça que toi et ta bande n'hésitez pas trop à choisir Vinci Facilities pour la maintenance des systèmes de chauffage des bâtiments communaux. Ça ne vous dit rien le nom de cette boîte ? Pourtant dans votre lettre à Philippe vous dites que « La mobilisation des élus de Notre dame des Landes reste aujourd'hui intacte ». T'as pas l'impression de te contredire et de te moquer de tes électeurs ? T'as quand même envie de te justifier, car tu savais bien que financer la multinationale qui va faire l'aéroport pourrait troubler quelques électeurs un peu moins cons que les autres : «[Vinci] satisfait aux règles de passation des marchés publics et correspond également au mieux aux intérêts de la commune », vous dites ! Voilà, quand il s'agit de rentabilité et d'argent les idéaux et la lutte passent au deuxième plan. Tu sais quoi ?! Des opposant-e-s luttent vraiment et avec différents moyens pour que ce projet monstrueux ne se concrétise pas, alors que certain-e-s profiteront jusqu'au bout de la situation pour leurs intérêts personnels.

Je te laisse deviner de quel groupe tu fais partie...

Une habitante de la ZAD



pas ?). Et il y a aussi celle des décideurs qui imposent un projet bétonneur sans prendre en compte l'avis des gens qui vivent sur ces terres. A cette violence les habitant-e-s de la commune (dont les ZADistes) répondent avec des actions légitimes de défense de la terre et de leur lieu de vie. La violence vous sert de prétexte pour nous séparer entre nous : les bons opposants et les mauvais !

Pour vous la seule opposition légitime est celle qui « emprunte les chemins de l'État de droit républicain », n'est-ce pas ? Vous pensez vraiment que tout le monde aie envie de rentrer dans le théâtre des lèche-bottes de la politique ? A attendre pendant des années que le décideur qui ne voudra pas d'aéroport soit élu ? Vous ne désirez que ça : qu'on mette pendant des années toutes nos énergies dans des recours juridiques, pour vous laisser continuer votre nécropole de béton et avions. Qu'on ferme notre gueule, tête basse et respect des règles républicaines....

Comme toi, maire de Notre-Dame-des-Landes, avec ta lettre de réponse pompeuse et respectueuse à ton supérieur qui veut l'aéroport. Avec tes paroles racistes et méprisantes envers les étranger-e-s, ceux qui, venus des quatre coins du monde, depuis quelques années défendent les terres de « ta » commune, ceux qui apportent la vie ici, et ceux qui font connaître cette lutte dans le monde entier. Mais bon, illes ne travaillent pas, illes ne payent pas d'impôts, illes ne sont pas rentables pour la commune. Et figure-toi que ces mêmes occupant-e-s ont tissé des fortes relations avec les riverain-e-s qui luttent aussi contre l'aéroport, basées sur le respect réciproque, sur l'écoute et sur l'entraide.

Nous déplorons que vous ne vous soyez pas penché sur l'historique des luttes victorieuses du Larzac, de Plogoff, du Carmet, de 1789....!! La démocratie se juge aussi à l'exercice du droit, de la liberté de manifester, de résister.

Nous déplorons que vous n'ayez pas fait de recherches sur les actes de vandalismes qui ont eu lieu à NDL avant les années 2005...!!

Nous déplorons que vous demandiez à la préfecture de faire respecter l'état de droit à Notre Dame des Landes, alors que depuis des mois nous sommes envahi par les forces de l'ordre, gendarmes et CRS, par cars entiers, aucune commune de France ne fut mieux gardée et surveillée (même aux jumelles) que la nôtre.

Nous déplorons que le conseil municipal de Notre Dame des Landes n'ait pas eu la hauteur de vue, de jugement, d'humanité, des élu(e)s de Gauche, du Conseil Municipal de la Commune d'Héric.

Pour les Citoyennes, Citoyens de NDL opposés au projet  
d'aéroport  
Margareth Lecoq

29 avril 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à la publication dans la gazette d'avril 2012, de votre lettre au Conseil Général du 21 mars dernier.

Jusqu'à preuve du contraire, nous faisons partie des habitants de votre commune. Jamais nous n'avons été victimes d'agissement d'activistes violents. Nous déplorons les déclarations graves proférées à l'encontre de << personnes étrangères à nos communes >. Notre exaspération au quotidien viendrait plutôt des sollicitations à répétition des forces de l'ordre.

Nous condamnons les méthodes qui consistent à imputer des actes de vandalisme fantômes à des personnes venues nous soutenir face à un projet auquel on a accordé des pouvoirs écrasants.

Lorsque vous accusez sans preuve au nom de tous les habitants, vous faites la promotion des thèses et des espoirs des porteurs du projet d'aéroport !

Nous refusons de cautionner ces assauts de politesse servile à l'égard du Conseil Général et de la Préfecture.

Qui a commis les dégradations ? Les opposant-e-s à l'aéroport, qui ont essayé de redonner vie à une maison destinée à l'abandon, ou les flics, qui rendent inhabitable une maison pour éviter qu'elle soit occupée ? Depuis plusieurs mois on voit des maisons où des portes anti-squat ont été posées, encore vides et en état d'abandon. Bien qu'en dehors de la ZAD, nous avons occupé cette maison pour lutter contre la désertification que l'aéroport en projet est déjà en train de provoquer.

Vous parlez de cette maison comme faisant partie du patrimoine public... vous parlez d'un lieu public ouvert à tous et tous ? ou alors d'une maison gérée par un acteur public pour en tirer profit ? Impossible de nier que cette maison vous sert uniquement à faire du fric.

La maison aurait pu servir de lieu d'habitation, de rencontres et d'échanges non marchands, où la vie pétillait, où des activités sont proposées aux habitant-e-s de toute la commune et d'ailleurs. Comme le sont les autres lieux occupés sur la ZAD. Sans les méchant-e-s squatteuses étranger-e-s il serait bien difficile pour les associations anti-aéroport d'empêcher que ces maisons soient abandonnées, prêtes à la démolition, et les tractopelles déjà au travail.

Et la violence, avec laquelle vous vous fourrez tout le temps la bouche, elle vient de quel côté ? La violence que je perçois est celle de vos serviteurs, les flics, qui nous matraquent, nous gazent, crèvent les pneus de nos vélos et camions, rentrent dans nos maisons, pissent sur nos matelas (oui, tout ça s'est vraiment vérifié pendant ces jours de mars, mais vous n'en parlez pas dans votre gazette, n'est-ce

5 mai 2012

En réponse aux mensonges et aux courbettes  
de Jean-Paul Naud et Philippe Grosvalet

Lettre ouverte



Nous qui n'avons pas de chefs à qui obéir, ni d'électeurs à qui mentir, nous pouvons vous dire ce qu'il s'est réellement passé aux Ardillères les 6, 7 et 8 mars.

Commençons par ce que vous appelez « occupation illégale » de la maison située aux Ardillères, « dégradations » et « actes de vandalisme ». Les locataires de cette maison l'ont quitté le 6 mars au matin. C'est lorsque les ouvriers, sur la demande du Conseil General et sous la protection des flics, ont commencé à la condamner avec des portes anti-squat que les opposant-e-s à l'aéroport sont intervenu-e-s.

Les flics peu nombreux préfèrent alors battre en retraite face à l'affluence de personnes qui arrivent sur les lieux. Ils se retrouvent en-dehors de la maison sans qu'aucune violence n'ait eu lieu. Ils appellent des renforts.

Ceux-ci arrivent en nombre et en tenue de combat. Ils virent les personnes qui se trouvent autour et à l'intérieur de la maison à coups de gazeuses, de matraques et d'insultes. Restent les personnes perchées sur le toit. Elles sont assiégées pendant quelques heures avant que les flics ne décident de partir. Résumé de leur visite : la barrière du voisin détruite, canalisation d'eau et radiateurs cassés.

Le lendemain même scénario.

Pour finir, nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ouverte à Philippe Grosvalet envoyée par les élus de gauche de la commune d'Héric. On y trouve une détermination et une indépendance d'esprit qui semblent vous avoir fait défaut.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments mitigés et circonspects.

VALAIS Bertrand et Catherine  
La Primaudière  
44130 NOTRE-DAME DES LANDES



MAIRIE

AEROPORT  
NON!

